



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

Centre Pénitentiaire de
Maubeuge



Quel dialogue social !!!

Le 14 septembre 2021 le bureau local **SPS** de MAUBEUGE apprend par hasard qu'un conseil d'évaluation s'est tenu il y a 8 jours à l'établissement.

À notre grande surprise le **SPS** n'a pas été informé de la tenue de ce conseil d'évaluation, **est-ce normal ??**

Le **SPS** vous rappelle, Mr le directeur, que vous êtes tenu d'en d'informer les organisations syndicales afin que celles-ci puissent demander une audience afin de dialoguer sur les différentes problématiques concernant le CP MAUBEUGE.

Voici la réponse que vous avez su nous faire :

« Vous n'êtes pas représentatifs sur l'établissement, je n'ai pas à vous en informer ! »

Il n'y a pas à dire, ça c'est du dialogue social constructif, mais pour rappel :

Pour le conseil d'évaluation, l'article D236, du Code de Procédure Pénal, modifié par décret n°2010-1635 du 23 décembre 2010-art 16 stipule :

« Le conseil peut procéder à l'audition de toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles à l'exercice de sa mission.

Il auditionne à leur demande les représentants des organisations professionnelles des personnels pénitentiaire sur toute matière relevant de sa compétence »

Une fois de plus, **un obstacle au droit syndical**, comment faire une demande d'audition si notre « cher directeur » nous cache la présence d'un conseil d'évaluation ?

Le SPS se demande pourquoi notre directeur n'a pas communiqué sur ce conseil d'évaluation, a-t-il des choses à cacher ?

Le SPS n'est pas représentatif mais comme vous l'avez si bien dit, le **SPS** vous donne rendez-vous aux prochaines élections.

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

A Maubeuge, le 15 septembre 2021

Pour le Bureau local

Mail : spsmaubeuge@gmail.com

site internet : www.sps-penitentiaire.fr